L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 12 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

Par WILLIAM COBB.

XXII—Suite.

—Vous vous portez mieux que moi, prononça-t-il.

Paula ne put réprimer un sourire. Les façons de cet étrange médecin l'étonnaient et la rassuraient à la fois. Il lui semblait retrouver sous une autre face, la franchise et l'honnêteté cordiale de Jean.

—En vérité, dit-elle, je ne me savais pas si bien que je suis.

—Cela prouve que vous n'entendez rien à la médecine, ce dont, d'ailleurs, je ne vous fais pas un crime. Sachez ceci, mon enfant, nous avons tous un petit point faible dans notre organisme.... point faible ne veut pas dire maladie.... Parce que dans une maison en pierres de taille, il y a quelque part un mur en moellons, cela ne signifie pas que la maison doive s'écrouler. Or, votre point faible, c'est la poitrine.... les terribles émotions par lesquelles vous avez passé et vous passerez peut-être encore, ont déterminé en vous une rupture d'équilibre, et naturellement, c'est le point faible qui en souffre. Voilà tout. Heureuse, vous vivrez cent ans.

—Et malheureuse?...

—Comme je ne suis pas chargé de doser le malheur, je n'en puis préjuger l'effet...

—Mais assez de dissertation. Je suis fixé. Vous êtes plus forte que vous ne le croyez.... et il n'y a aucunement péril en la demeure.

—Permettez-moi de vous dire cependant que vous n'êtes pas tout-à-fait de l'avis de mon médecin.

—J'en suis fort aise et je m'en flatte, reprit sérieusement le docteur, mais expliquons-nous. Que vous a-t-il dit?

—Il a hoché la tête en marmurant et m'a recommandé le calme le plus absolu....

—Jusqu'ici, cela rentre dans la plus saine pratique, est-ce tout?.... Il n'y a pas par ci par là un bout d'ordonnance?

Paula étendit la main, prit un papier sur la cheminée et le tendit au docteur:

—Lisez, lui dit-elle.

Le médecin lut les hiéroglyphes de son confrère, ses petits yeux brillaient par-dessus ses lunettes.

Bien! fit-il, bravo! Allons, c'est un homme qui s'entend à son métier.... du moins il ne fera pas de mal.

Puis à Paula:

—Avez-vous exécuté l'ordonnance?

—A la lettre.

—Et vous avez obéi à ses prescriptions?

—Depuis hier soir.... Si je dois mourir, je veux que ce soit par ma seule volonté.

Il poussa une exclamation joyeuse.

—Décidément la chance revient aux honnêtes gens; écoutez-moi, il faut, pour retarder quand même le mariage, que vous soyez malade, très malade... mais il faut aussi que le mal soit visible.... On marierait une phthisique du troisième degré.... nous leur opposerons mieux que cela.

Docteur, vous m'effrayez, interrompit Paula qui souriait.

—Cela rentre dans notre plan. Comme aussi, il est bien entendu que vous ne chercherez pas à revoir M. Jean Peyraud jusqu'à ce que nous vous le permettions.

Paula lui tendit la main.

—Je ne sais, dit-elle, quel empire vous exercez sur moi, mais depuis que je vous écoute, je reprends confiance.

—Savez-vous pourquoi? C'est parce qu'au lieu de la résistance passive, inerte, nous sommes arrivés à l'action; le soldat se lasse à attendre l'ennemi, il retrouve toute son ardeur si on le lance à la baïonnette. Aujourd'hui, nous attaquons, et le courage vous revient. Mais ne perdons pas de temps, il se peut que M. de Pretz vienne dans une, dans deux heures, peut-être. Soyons prêts à le recevoir. Où est le flacon qui contenait l'huile de Tilly, ordonnée par mon confrère?

—Là, sur ce bureau.

Le docteur prit la bouteille, l'examina à la lumière, puis versa dans le creux de sa main les dernières gouttes restées au fond.

—Maintenant, mademoiselle Paula, dit-il gaiment, faites appel à toute votre résignation, car je vais vous enlaidir.

Paula sourit tristement; elle songeait: A quoi me sert ma beauté, maintenant?

—Trempez vos doigts dans ces quelques gouttes, et passez votre main sur votre visage.

Paula obéit.

—Là.... doucement.... pas les yeux... les joues.... le front.... c'est bien.

Instinctivement Paula tourna les yeux vers le miroir.

—Oh! vous pouvez regarder, dit le docteur en riant, vous avez encore pour une heure de beauté.

—Je me suis soumise, dit Paula. Mais, je vous en prie, dites-moi la vérité.... croyez-vous possible de lutter contre M. de Pretz?

—Lui! protesta le médecin, je m'en préoccupe comme de cela....

Et il fit claquer son ongle contre sa dent.

—Si je vous ai bien compris, reprit Paula, je vais paraître atteinte d'une maladie.... qui ne sera que simulée.... Ne craignez-vous pas que votre confrère ne découvre la ruse?

—Soyez tranquille.... et croyez en moi....

Le docteur s'était levé.

—Maintenant.... ne vous préoccupez de rien.... Dans trois ou quatre heures, on vous forcera de vous mettre au lit.... Patience!.... patience!.... et bon espoir....

Un instant après, Paula restait seule avec Marguerite.

—Venez, dit-elle à la jeune fille, il faut que je vous présente à mon père.... et je dois me hâter....puisque, dans une heure peut être, je ne devrai plus quitter ma chambre.

Les deux jeunes filles se dirigèrent vers l'atelier de M. de Versannes.

Paula se trouvait dans une singulière situation d'esprit.

Depuis la scène brutale dans laquelle la Huguette l'avait menacée, depuis l'heure où M. de Pretz avait, en face du comte de Versannes, affirmé un cynique mensonge, enfin après avoir écrit la douloureuse lettre qui avait affolé Jean, la jeune fille ne se sentait plus vivre. Elle éprouvait comme une sensation de vertige. Elle tombait dans un abîme dont les parois étaient lisses et ne présentaient aucun point d'appui. Alors elle fermait les yeux et attendait le choc final. Elle savait que c'était la mort. Mais il est des douleurs que la mort soulage.

C'est que l'âme de Paula renfermait deux ordres de sentiments.

Elle aimait Jean Peyraud, cela est vrai; mais avant tout elle aimait l'honnêteté, la probité, et les infamies de M. de Pretz lui causaient le même effet—si nous osons employer cette comparaison—que les araignées sur les êtres nerveux. Elle avait horreur et subissait une fascination d'épouvante. Sur qui compter? A quel espoir se rattacher? Elle connaissait Jean mieux qu'il ne se connaissait lui-même. Elle savait qu'en face d'une infamie il ne trouverait point d'autre arme que la violence; la violence franche, héroïque, imprudente, et surtout inutile en face d'un ennemi ne reculant devant aucune trahison.

Alors elle avait désespéré. Pas un instant—et c'est là que Paula était sublime—elle n'eut la pensée de se délivrer au prix de l'honneur de sa mère. Ce père, qui la jetait lui-même aux bras d'un bandit, trois fois criminel, elle l'aimait de toutes les forces de son âme, comme une mère aime l'enfant malade qui la bat et la blesse.

Elle le plaignait du mal qu'il lui faisait.

Et c'est dans cette obscurité, dans ces ténèbres où pas une lueur ne la guidait, qu'éclatait tout à coup un rayonnement imprévu. Alors qu'elle croyait les honnêtes gens abattus, elle voyait surgir des auxiliaires nouveaux. Jean luttait, il n'était pas seul. Il répondait du succès.

La bizarrerie même du docteur Pierre Martin n'avait pas peu contribué à rasséréner cette âme troublée. Ce médecin avait quelque chose des personnages d'Edgar Poe, ce qui était vrai, étant physiologiste à la façon du grand poëte américain. Dans cette science née d'hier et qui est encore plus d'intuition que d'expérience, les adeptes puisent, par la netteté de leurs conceptions, une sorte de puissance communicative qui confine au magnétisme, et qui, après tout, n'est point autre chose.

Paula se sentait tout autre, et détail qu'un médecin comprendra, elle se trouvait plus forte et oubliait ses souffrances. Toute son activité vitale était transformée en sentiment. Elle pensait à l'avenir, et l'espérance la régénérait.

Le docteur l'avait dit: mille fois elle préférait la lutte active, réelle, à l'immobilité de la résistance passive.

Ce fut donc presque gaiement que Paula entra dans l'atelier de son père.

Depuis la révélation de M. de Pretz, le vieux comte semblait plus à l'aise. Il était profondément égoïste, avons-nous dit, et eût tout sacrifié à son repos, si bien que le mensonge de Lucien, affirmant avoir passé plusieurs heures avec Paula, quoique entachant jusqu'à un certain point l'honneur de sa fille, l'avait en quelque sorte satisfait. Du moins, puisqu'il en était ainsi, il n'avait plus à craindre de résistance qui troublât sa quiétude. Rien ne faisait plus obstacle à ses desseins, et c'était un soulagement pour lui que de savoir payée la dette de reconnaissance qu'il avait contractée à l'égard de son ancien compagnon d'armes.

Donc, étant passée l'émotion première et la pénible surprise que lui avait causée les paroles de Lucien, il ne gardait plus rancune à Paula.

—Ah! vous voilà, ma fille, dit-il, dès qu'il la vit, çà, venez m'embrasser, mademoiselle l'imprudente....

Et comme la jeune fille obéissait:

—Voyez-vous la folie de ces jeunes filles, continua-t-il. Il faut qu'elles agissent à leur tête. Heureusement que ce mal—peu grave d'ailleurs—est réparé.

Il aperçut Marguerite.

—Qui est mademoiselle? demanda-t-il.

Paula expliqua comment la supérieure des Bernardines la priait de garder cette jeune fille auprès d'elle pendant un mois, et, à l'appui de son dire, elle lui remit la lettre de sœur Ursule.

Le comte ne fit aucune objection.

—Vous vous nommez?....demanda-t-il.

—Marguerite....

—Votre nom de famille?

Desmare avait recommandé à Marguerite de ne pas prononcer sans nécessité le nom de Carter, qui aurait pu éveiller les soupçons de Lucien.

Elle dit un nom au hasard. D'ailleurs le comte l'entendit à peine. Déjà son esprit courait à d'autres pensées.

—C'est au mieux, fit-il. Mademoiselle étant recommandée par une personne aussi respectable que sœur Ursule, doit nous inspirer toute confiance. Elle vous accompagnera. Car vous avez déjà songé, petite coquette, aux nombreuses emplettes que vous avez à faire.

—Mon père! balbutia Paula.

—Oh! c'est tout naturel, et je ne vous en blâme pas. Ce sont là petits détails qui vous regarde, et tenez, voilà ce que j'ai préparé pour vous.

Il ouvrit un tiroir et en tira une bourse:

—Il y a là deux cents louis, reprit-il. Regardez cette bourse, ma fille. Elle a appartenu à votre mère, à cette douce et adorable créature dont le souvenir console ma vieillesse; je vous la donne, c'est vous prouver que je vous sais digne de celle qui n'est plus.

Disant cela, le vieillard saluait d'un regard extatique le portrait de la comtesse de Versannes.

Paula pâlit malgré elle. Ces paroles ne lui rappelaient-elles pas les dangers dont elle-même était environnée, la dette qu'elle serait peut-être contrainte de payer à la mémoire de sa mère.

A ce moment on entendit retentir le timbre de la grille.

M. de Versannes regarda dans le parc.

—C'est votre fiancé, ma fille, dit-il. En vérité, laissez-moi vous reprocher de n'avoir pas fait toilette pour le recevoir....

—Vous savez, mon père, que je suis un peu souffrante....

Paula avait tressailli. Peut-être, en face de son ennemi méprisé, tout courage allait-il l'abandonner.

—Retournez dans mon appartement, dit-elle à Marguerite, je vous y rejoindrai tout à l'heure.

Marguerite sortit et se croisa sur le perron, avec le marquis. Celui-ci la regarda; mais il n'y avait dans la présence de cette étrangère, rien qui pût éveiller sa défiance. Il s'inclina et passa.

—Je vous salue, mon fils, dit le comte en lui tendant la main.

Lucien avait recouvré toute son audace. Il salua Mlle de Versannes et, se redressant, lui jeta un rapide regard de défi railleur. A supposer qu'elle eût appris de ses amis quelques-uns des faits qui s'étaient passés, du moins voulait-il lui prouver qu'il n'était ni abattu, ni même ébranlé.

La conversation s'engagea entre le comte et Lucien.

Le vieillard était joyeux comme un enfant, et rééditait ces plaisanteries du bon *vieux temps* que les pères tiennent en réserve pour la veille d'un mariage.

(*A continuer.*)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé, ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents paquets pour payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ces enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux me classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magazines et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi. (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA.

22 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ: les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

C. H. DURFEE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc—

Pour Grand Ecore, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Wave, et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

TEXAS,

Capitaine C. W. Stinde,
Commis Ed. Groves. Part tous les MERCREDIS.

Il se relie aux Chutes, avec les bateaux à vapeur HOMER et GARRY OWEN. Ces bateaux étant petits et ne tirant que très peu d'eau, ils peuvent traverser les chutes aux plus basses eaux. Les expéditeurs de frêt peuvent être assurés qu'il n'y aura pas de retard.

ADAMS & WORK 9 Commercial Place,
M. N. JOYCE, 111 Gravier,
3 nov— Agents.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine;
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING, No 25 de la rue Decatur.

28sept—1m

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Jeudis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.

H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

3 sept—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR,

Capitaine Allen Jamel; M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE.

Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No 30 de la rue du Canal.

23juil—3m

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O.	Départ de Donaldsonville:
Le Samedi, à 5 h. P. M.	Le Dimanche à 5 h. A. M.
Le Lundi,	Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi.	Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur

SAINT JOHN.

Capitaine, F. BERGERON;
J. C. BERGERON, Commis
Commis. E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, agent, No 30 de la rue Conti.

29 oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry et M. H. Chariet, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 20 rue Conti.

16juillet—1an

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.

Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M.

Le bon bateau à vapeur

ERA No 10,

fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis.

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.

Le beau bateau à vapeur

W. J. POITEVENT,

S. Heno, capitaine,
Commis, Geo. F. Bailey,

partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, No 20 de la rue Conti.

20oct—

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA.

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Burns, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise Mill et les Samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine.

2 oct—

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		555,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		25,718 48
Dû par des agents de réserve, approuvés		98,721 96
Dû par d'autres banques nationales		22,096 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations		139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées		25,553 69
Primes payées		55,600 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,518 27	
Billets d'autres banques nationales	86,802 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,876 79	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	466,823 00	705,398
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé		$500,000 00
Surplus		38,590 84
Autres profits non-partagés		87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	12,850 56	
Chèques du caissier, non-payés	100 00	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales		79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,486 65
Total		$2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 1ème jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT, Directeurs.

2juil—1t

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 13 novembre,
FRANCE, Trocelle, samedi, 27 novembre.
LABRADOR, Sanglier, samedi 11 décembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. N. O.

nov—

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres ... $35 en or.
Entrepont ... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 62 de la rue de l'Union.

8 août—1an

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer

GEO. WASHINGTON,

J. Whitehead, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Dimanche, 14 nov. à 8 h. A. M.

Passage ... $30.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA.....Capt. S. F. Phillips

Le steamer

CITY OF MEXICO,

Commandant W. B. Sherwood,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 20 novembre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz ... $60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York,

Pour frêt ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent. No 66 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA, suivra et partira le 11 décembre.

13 nov—1an

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872:
Primes sur les Risques de feu ... $129,490 15
Primes sur les Risques de rivières ... 22,511 [illegible]
Primes sur les Risques de mer ... 38,721 15
Moins les primes rendues ... 3,727 [illegible]
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873 ... 30,687 [illegible] — 34,414
Primes nettes pour l'année 1873 ... [illegible]
Déficit pour l'année 1872 ... 25,246 [illegible]

Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu ... $30,967
Sur les Risques des rivières ... [illegible]
Sur les Risques de mer ... 35,725 [illegible]
Réassurances ... [illegible]
Taxes ... [illegible]
Réfaction au lieu de scrip. ... 18,964 81
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de Loyer ... 24,797 [illegible]
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés ... 4,209
... $54,965 [illegible]
Moins escompte et intérêts ... 23,612 41 — 29,372
... $156,854
Pertes non réglées ... 30,00
... $186,8[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse ... $29,456 84
Effets à recevoir sur prêts et sur gages ...
Effets à recevoir sur Primes ... $82,573 [illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement ... 51,068 81
Propriété foncière ... 50,000 [illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans ... 238,546 [illegible]
Actions de Banques ... 44,300 [illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock ... 4,000 [illegible]
Actions du Harbor Protection Company ... [illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés ... [illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association ... [illegible]
Actions de Compagnie d'assurance ... [illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association ... [illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions ... 355,156

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1m

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL. Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874 ... 100,522 09
Sur les risques d'incendie ... 80,029 98
Sur les risques maritimes ... 14,363 80
Sur les risques de rivières ... 6,123 28 — 100,523 [illegible]

Pertes payées dans la même période savoir:
Sur les risques d'incendie ... 25,256 [illegible]
Sur les risques maritimes ... 6,635 07
Sur les risques de rivières ... 180 11 — 32,071 73
... 67,350 [illegible]
Moins cent remis aux as ... 7,315 94
Taxes ... 7,220 77
Réassurances ... 5,705 [illegible]
Loyers ... 3,250 27
Primes retournées ... 1,091 [illegible]
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins ... 16,000 [illegible] — 41,273
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874 ... $5,386

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville ... 85,063
Prêts sur gages ... 42,817
Effets pour primes à courte échéance ... 17,781
Actions de banque et autres actions ... 53,489
Biens fonciers ... 17,551
Primes en voie de perception ... 15,410
En banque ... 14,223
Total de l'actif ... $275,336 4

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur

MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le frêt au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans...10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac:
6 heures A.M.	7 ½ heures A.M.
8	9
10	11 ½
Midi	1 ½ P. M.
2 P. M.	3 ½
4	5 ½
6	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi. Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875.

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a.m.

Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p.m.

Through night express daily, at 4 40 p.m.

Arrive:

Express and Mail daily at 3 55 p.m.

Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a.m.

Through night Express, daily at 11:30 p.m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
25déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.
25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:21 A. M.	Express	11:30 P. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	12:30 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 10 30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R-R-Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:21 A. M.	Express	11:30 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	12:30 A. M.

The accommodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. aug 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises seront faits après l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux exprès, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédient par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivant.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de frêt à [illegible] 5 heures.

Emai— CHS. A. WHITNEY, CO., Agents.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 152 de la rue du Canal, Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendies ... $52,641
Primes de rivières ... 1,112 5
Total des primes ... $53,815 18
En moins—primes non expédiées ... 35,876 79
Montant net des primes ... $17,938 39
A déduire:
Pertes par les incendies—payées ... $226 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts ... 12,164 98 — 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées ... $5,546 80

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450 ... $151,223 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie ... 17,500 00
Prêt garanti par des actions ... 1,009 00
Actions appartenant à la compagnie ... 27,550 00
Bons des Etats-Unis ... 8,000 00
Effets à recevoir ... 3,226 35
[illegible] 8 pour cent d'intérêt ... 19,250 0
Intérêt ... 10,442 44
Primes en voie de recouvrement ... 27,480 85
Effets à recevoir pour primes ... 300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier ... 12,419 7
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence ... 3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement ... 83,451 50
... $355,942 60

PASSIF.
Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action ... $313,750
Montant réservé pour garanti sur montant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées ... 17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé ... 17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées ... 5,546 80
Salaires non payés ... 769 11
... $355,942 60

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 [illegible] 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès ... $54,258
Montant reçu, intérêt et dividendes ... 2,187 44
Montant au crédit des profits et pertes ... 31,150 66
... $87,554 34
Montant payé sur 26 décès ... $45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires ... 10,679 39 — $56,129 2
... $31,425 08

PASSIF.
Polices sse "A" ... $5,802 25
Polices sso "B" ... 4,276 17 — $10,078 4

ACTIF.
En caisse ... $3,255 56
Décès payés "non réclamé" ... 4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton ... 7,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne ... 5,316 25
Banque d'Amérique ... 4,210 50
Banque Nationale Mutuelle ... 5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement ... 8,505 00
Meubles de Bureau ... 1,456 68
Effets et réservés ... [illegible]

Maison établie en 1855.

Dépôts des Moulins à coton Eagle —ET— Machines de toute sorte,

W. L. CUSHING,

NO. 61 DE LA RUE ST-CHARLES, Coin Union.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendues par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

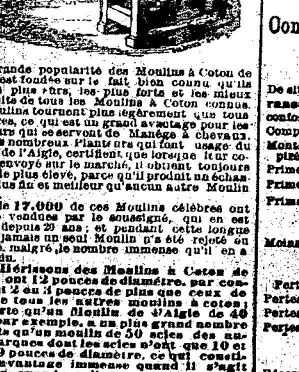

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous les autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manége à chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus du et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le soussigné, qui en est l'agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou renvoyé, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; en sorte qu'un Moulin d'Aigle de 40 scies, par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars et un grand nombre de Foires d'Etat avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Les prix ont été réduits à seulement 4 1/2 cents la scie.

Tous ordres doivent être adressés à:

W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

NOUS VENDONS LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

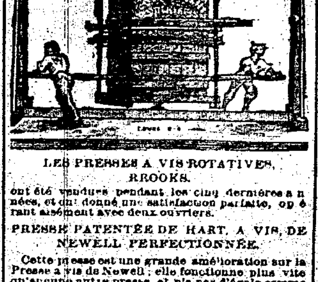

LES PRESSES A VIS ROTATIVES BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, on répond aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS, DE NEWELL PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vis recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Stedman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT par W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE VICTOR —ET— Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

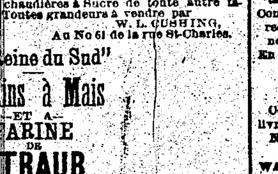

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St-Charles.

"La Reine du Sud" Moulins à Mais —ET A— FARINE DE STRAUB

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles.

Machine à vapeur, portative, de AMES, plus de deux mille en usage.

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but. DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main d'œuvre de leur construction et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piedestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machine stationnaire si cela convient mieux.

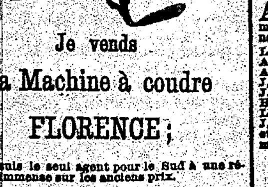

Je vends

La Machine à coudre FLORENCE;

dont je suis le seul agent pour le Sud à une réduction immense sur les anciens prix.

W. L. CUSHING

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE ... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt ... $384,878
Pertes, dépenses, taxes ... $196,556 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent ... 59,626 84
Bénéfice net ... [illegible]
Actif de la compagnie—VALEURS AU COMPTANT SUR LE MARCHE.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir ... $409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement ... 129,775 71
... $539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY.

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie ... $90,384 65
Primes sur les rivières ... 13,066 58
Primes maritimes ... 9,042 22
... 112,493 35
Moins, primes remboursées ... 2,425 69
... $110,067 73
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie ... $22,189 66
Pertes sur les rivières ... 14,422 12
Pertes sur mer ... 816 17
... $39,427 94
Réassurances ... 4,589 81
Loyer ... 2,500 00
Taxes ... 3,350 35
Réfaction (rebate) ... 10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt ... 6,487 20
Réservé pour risques non terminés ... 27,171 00 — 93,804 35
... 16,263 38
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissements ... 5,739 87
Prêts garantis par hypothèque ... 31,006 13
Effets à recevoir pour primes ... 12,460 93
Actions, bons et autres obligations ... 146,596 83
Propriété foncière ... 5,447 24
Primes en voie de recouvrement ... 18,160 69
En caisse ... 27,082 64
... $241,434 33

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120....RUE DE LA COMMUNE....120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu ... $60,582 80
Mer ... 12,839 20
Rivières ... 59,151 22 — $132,604 13
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875 ... 15,745 00
... 148,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875 ... 17,200 00
Montant net des primes ... [illegible]
Perte par le feu ... $9,619 84
Pertes sur les rivières ... 33,541 35 — $43,161 19
Réfaction (rebate) ... 25,334 23
Réassurances ... 5,699 06
Primes remboursées ... 1,225 10
Taxes ... 14,211 50
Canal ... 3,170 42
Loyers ... 3,538 33
Dépenses ... 15,408 43
... $117,898 38
Moins Intérêts profits et pertes ... 20,192 18 — $97,70[illegible]
Bénéfice net ... $34,[illegible]

ACTIF.
Effets à recevoir ... $226,964 42
Mobilier ... 4,923 92
Actions du Harber boat ... 550 00
Bons de la Ville ... 1,320 00
Actions de la banque de l'Etat ... 2,600 00
Comptes pour recouvrements net ... 14,823 51
En caisse ... 95,100 00
... $347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues ... $187,138 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées ... $34,447 48
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc ... [illegible]
... $53,114 1
Total de l'Actif ... $294,319 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 12 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimé Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
Isaac Scherck,	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
J. N. Schwartz,	H. Eicke,	S. J. Naiths,
Louis Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
E. Weissenbach,	M. Frank,	F. Rickert,
E. Wilderman,	H. R. Gogreve,	F. Roder,

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton,	Alph. Walz,	E. Larue
A. Jas,	V. Sippert,	J. Laisy
A. Granger,	J. G. Spor,	V. Malgnan
J. B. Seguin,	E. Scheidecker,	P. Mallard
J. R. Mondiegt,	M. Bochet,	P. Tiané, fr
H. Salomon,	R. Saloy,	Ch. Frantz
L. Grand,	A. Bonnet,	Ch. Lacoume
J. J. Reiss,	J. Anglade,	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. R. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,
J. R. MONDIEGT, Secrétaire.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104....rue du Canal....104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirées de née précédente:
Sur risques de feu ... $509,671
Sur risques de mer ... 52,558 10
Sur risques de rivières ... 65,983 06
Total des primes ... $675,160 22
En moins, primes non expirées ... 121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875 ... $466,692 22
Pertes payées—
Sur risques d'incendie ... $267,344 41
Sur risques de mer ... 47,782 44
Sur risques de rivières ... 32,344 65
... $327,476 90
Taxes ... 35,609 16
Réassurances et primes remboursées ... 26,849 72
Dépenses et quinze pour cent refaction moins intérêt ... 54,980 07
... $454,200 67
Profit ... $102,481 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières ... $282,814 42
Bons de la ville ... 216,110 60
Actions de banques, chemin de fer, et autres ... 73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages ... 377,279
Effets à recevoir ... 53,417
Primes en voie de recouvrement ... 94,404
Bons de l'Etat ... 650
Actions d'assurance ... 19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp ... 10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association ... 2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall ... 5000 00
En caisse ... 105,587 29
... $1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. I. Fernandes,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
Chas. Lafitte.	

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent. 23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie ... $201,308 60
Primes de mer ... 42,344 83
Primes des rivières ... 112,114 32 — $355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées ... 276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie ... $69,347 54
Sur risques de mer ... 15,447 21
Sur risques de rivières ... 55,553 91 — $140,346 59
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c. ... 73,706 33 — 214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital) ... $62,133 12

L'Actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir ... $43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques ... 55,942 32 — $99,617
Prêts sur actions, sur demande ... 137,429 58
Argent en banque ... 63,089 95 — 200,529 54
Propriétés foncières ... 115,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres ... 153,681
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c ... 37,514 1
Total de l'actif ... $610,201 91

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham,	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	B. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden,	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 1875.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes ... $42,281
Tiré au delà des dépôts ...
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation ... 606,000
Autres actions, bons et hypothèques ... 17,772
Dû par des agents de réserve ... 32,511
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ... 3,519
Local de la banque ... 7,902
Autres Propriétés foncières ... 3,731
Mobiliers et installations ... 15,062
Dépenses, Courantes ... 6,977
Taxes payées ... 4,744
Primes ... 73,414
Echanges pour le Clearing House ... 57,978
Billets d'autres Banques Nationales ... 11,379
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels ... 1,672 93
Espèces ... 15,195 77
Billets Legal Tender ... 254,000 00
... $1,604,722 1

PASSIF:
Capital payé ... $600,000
Surplus ... 11,353
Escompte ... 5,556
Change ... 5,898
Intérêt ... 1,317 97
Circulation Nationale non rachetée ... 419,000
Dividendes non payés ... 783 2
Dépôts Individuels ... 467,215
Chèques Certifiés ... 7,515 97
Dû à des Banques Nationales ... 1,888
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat ... 972
... $1,604,722 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau précédent exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact
P. POURSINE,
R. S. KEEP,

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes ... $783,975 07
Tiré en sus ... 4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation ... 200,000
Bons des Etats-Unis en caisse ... 100,000 00
Autres actions et Bons ... 25,095 56
Dû par des agents de réserve et de rachat ... 60,637
Dû par d'autres banques nationales ... 7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat ... 1,351
Propriété foncière, mobilier et installations ... 5,900
Dépenses courantes et taxes payées ... 11,162 2
Primes payées ... 40,000 0
Echanges pour le Clearing-House ... 104,312 82
Billets d'autres banques nationales ... 5,973 00
Petite monnaie (y compris les nickels) ... 641
Espèces ... 27,673
Billets Legal Tender ... 210,110
Total ... $1,591,460

PASSIF:
Capital payé ... $300,000
Surplus ... 27,000
Autres profits non partagés ... 27,002
Billets de banques non rachetées ... 269,995
Dividendes non payés ... 340
Dépôts individuels ... $988,521 79
Certificats de dépôts payables sur demande ... 500 00
Chèques certifiés ... 11,911
Chèques de caissiers non payés ... 34,937 — 1,035,168
Dû à d'autres banques nationales ... 12,355
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat ... 3,699
Total ... $1,591,460

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment devant moi, ce 5 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins
T. PRUDHOMME,
E. E. CAIN,

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans, Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie ... $485,120 58
Sur risques de mer ... 88,982 65
Sur risques de rivières ... 94,394 — $665,497 21
En moins—réservé pour risques non expirées le 31 décembre 1874 ... 166,601 53
Primes remboursées ... 33,222 73 — 199,824 26
... $465,673 65
Plus intérêts ... 38,365 14
... $504,038 79
Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances ... $45,102 90
Pertes par le feu ... $161,144 53
Pertes sur mer ... 57,422 43
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur ... 51,427 45
Dépenses générales ... [illegible]
Taxes ... 19,430
Commissions ... 35,550
Réfraction (rebate) ... 51,494 80 — 476,835 08
Bénéfice net ... $27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse ... $65,050 89
Primes en voie de recouvrement ... 92,133 77
Garanties et billets hypothécaires ... 211,559 84
Effets à recevoir pour primes ... 12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds ... 139,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions ... 74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission ... 9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances ... 7,230 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp ... 70,962 77
Autres propriétés foncières ... 70,522 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement ... 1,675 70
Compte suspendu ... 3,070 16
... 758,580 68

PASSIF.
Capital ... $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874 ... 166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés ... 6,727 15
Réclamations contre la compagnie ... 4,293 73
... $677,622
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation ... $80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER,
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTRUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1874, à savoir:
Sur risques de feu ... $114,062 23
Sur risques de mer ... 59,281 27
Sur risques de rivières ... 29,668 93
Total des primes ... $202,000 53
Moins primes remboursées ... 2,154 77
Primes acquises ... $199,845
Déduit—Pertes par le feu ... $45,105 29
Pertes sur mer ... 42,116 78
Pertes sur rivières ... 15,476 69
... $102,698 07
Réassurances ... 21,916 79
Réfactions (rebate) ... 5,552 07
Taxes ... 7,460 53
Loyer ... 4,750 00
Dépenses, et profits et pertes ... 35,616 19
... $124,038
Réservé pour primes non terminées ... $17,820 80

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes ... 0
Comptant ... 42,432 0
Comptes en voie de collection ... 18,569 2
Billets recevables ...
Prêts sur garanties ... 60,059 00
Prêts sur hypothèques ... 41,544 23
Stocks et Bons ... 7,750 00
Installations de bureaux et meubles ... 2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc ... 5,125
... $256,517
Moins intérêts non-payés et dividendes ... 2,196
... $254,320 80

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20m jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blanca
A. Tertrou,	O. Bercier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunasso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	C. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer,	R. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors,	W. A. Bell,	W. Roos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY. Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:
Primes sur l'incendie ... $129,021 46
Primes de mer ... 24,310 02
Primes de rivières ... 65,867 87
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872 ... 42,000 00
Total ... $261,202
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année ... 50,136 42
... $211,063 43
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie ... $64,517 20
Sur les risques de mer ... 17,626 71
Sur les risques de rivières ... 18,221 71 — 100,364
... $110,729 41
En moins,
Refaction (rebate), 15 pour cent ... $6,562
Réassurances ... 15,622 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt ... 5,446 30
Réservé pour pertes non réglées ... 20,000 00 — 48,341 94
Bénéfice net ... $61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse ... $50,716 33
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis ... 204,067 86
Primes en voie de recouvrement ... 421 9
Bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc ... 3,355 43
Propriété foncière ... 4,657 63
Billets d'actions (stock notes) ... 282,226 50
... $583,258 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président,
JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1875.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé ... 10 pour cent.
Dividende sur le susdit ... 5
Dividende sur primes remboursées ... 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Brase,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak,	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. K. Gambell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson.

Meubles. Meubles.

W. B. STEVENSON,

AU No 62 DE LA RUE DU CAMP

Les personnes qui tiennent ou sont sur le point de tenir maison sont priées de se rappeler qu'elles trouveront, au susdit magasin, tout ce dont on peut avoir besoin dans un ménage.

Les prix y sont des plus modiques.

12ao—